

**Commune de Noyen sur Sarthe**  
**Conseil municipal du**  
**Jeudi 18 décembre 2008, 20h30**

**Date de convocation :** le 12 décembre 2008

**Date d'affichage :** le 12 décembre 2008

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 19

Présents et votants : 16

Le 18 décembre 2008 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

**Etaient Présents :** Jean-Louis COUTANCEAU, Alain MARTIN, Claude RENOUE, Marie-Madeleine AUTRET, Michel MONTREUIL, Annabelle HAMON, Véronique OGÉ, Alain LANCELEUR, Yoann PICARD, Chantal GALATI, Marie-Claire GAUTIER, Cécile DENOUEAL, Jean-Louis MORICE, Régis SAUDUBRAY, Laurent FOURMOND, Annick NAVEAU

**Absents excusés :** Lionel JARRIÉ, Jérôme FONTAINE, Alexandra PORCHER

**Secrétaire :** Yoann PICARD

**2008.153 : Informations diverses**

La Présidente du conseil de la vie sociale d'ASRESSAC remercie le conseil municipal pour les colis distribués.

L'INSEE a transmis le chiffre officiel de la population totale au 01 janvier 2009 qui est de 2 538.

Les vœux du Maire auront lieu vendredi 09 janvier 2009 à 20h30 à la salle polyvalente.

Une somme de 1 740,12€ a été collectée lors de la journée Téléthon. En 2007, 1873,63€ ont été collectés.

**2008.154 : Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints**

**48 :** après consultation de 3 sociétés, il a été retenu la société PIERRE SPS (72000 Le Mans), pour la mission SPS relative à la construction de sanitaires publics, pour un montant de 780,00€HT.

**49 :** après consultation de 2 entreprises, il a été retenu la proposition d'IsolTech (72230 Arnage) pour la fourniture et pose de plafonds suspendus au restaurant scolaire pour un montant de 1 114,77€HT.

**2008.155 : Délégation du droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n° 2008-33. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

**2008.156 : télétransmission des actes au contrôle de légalité**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Sous-préfet de la Flèche en date du 30 avril 2008 présentant le dispositif de télétransmission des actes.

Monsieur le Maire précise l'importance et l'utilité du nouveau dispositif d'Aide au Contrôle et la Transmission Électronique Sécurisée (ACTES) qui vise à permettre l'envoi en Préfecture ou Sous-préfecture, sous forme dématérialisée, des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité.

A cet effet, la Communauté de Communes du Pays Malicornais (CCPM) a fait le choix de recourir à un tiers de télétransmission qui assurera pour son compte diverses missions. Il s'agit de la société SRCI.

Cet intermédiaire sera notamment chargé d'assurer le déploiement du dispositif dans les différentes communes de la CCPM. Il convient donc désormais pour s'inscrire de manière définitive dans cette démarche, de signer une convention avec Monsieur le Préfet de la Sarthe.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ☞ Approuve le présent exposé ;
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention institutionnelle avec le Préfet avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## **2008.157 : médiathèque**

### **2008.157.1- bilan d'activités**

Monsieur le Maire présente le bilan d'activités de la médiathèque remis par la responsable :

Le nombre d'inscrits est de 619 dont 342 enfants de moins de 14 ans. La médiathèque a un rayonnement intercommunal avec 150 inscrits hors commune. Le fonds est actuellement constitué de 9079 documents en accès libre. 10 660 documents ont été empruntés depuis l'ouverture.

La médiathèque accueille des classes et propose des animations, régulières (accueil bébés lecteurs, heure du conte...) et autour d'une thématique (1 par trimestre), accueille l'exposition des écoles et participe cette année au prix des lecteurs en partenariat avec le collège de Malicorne.

Elle fonctionne avec une équipe de bénévoles encadrée par la responsable.

Le rapport contient la politique documentaire pour la constitution du fonds de base, étalée sur 3 ans.

### **2008.157.2 - emploi occasionnel**

Pour faire face à une surcharge de travail à la médiathèque, le conseil municipal autorise le Maire à recruter pour besoin occasionnel, sur la base de 9/35èmes, un agent non titulaire, sur la base du 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint du patrimoine, pour une durée de 3 mois.

### **2008.157.3 - régime indemnitaire**

Le conseil municipal décide de ne pas accorder la prime de technicité forfaitaire des personnels de bibliothèque à la responsable de la médiathèque.

## **2008.158 : marché impression du bulletin municipal : choix du prestataire**

Pour faire suite à la délibération du 20 novembre 2008, Monsieur le Maire a procédé à une consultation de sociétés. Sur 5 sociétés consultées, 3 ont répondu.

Le marché porte sur la production du bulletin annuel de 24 à 32 pages, et une plaquette trimestrielle de 4 à 16 pages, 3 fois par an, avec une option noir ou quadri recto et verso.

Monsieur le Maire présente le tableau des offres. Après examen des différentes propositions et délibération, le conseil municipal retient :

- l'option impression noir recto et verso
- l'offre de la société Cornuel (72430 Chantenay Villedieu) telle qu'elle figure annexée à la présente délibération.

Il autorise le Maire à signer le contrat à intervenir pour une durée d'un an à compter du 01 février 2009, renouvelable 5 fois dans les conditions fixées au cahier des charges.

## **2008.159 : opération construction de 14 logements locatifs individuels et intermédiaires et VRD associés : viabilisation du projet, attribution du marché**

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 06 novembre 2008 pour les travaux de viabilisation. La date limite de remise des offres était fixée au 03 décembre 2008.

Le marché comprend 3 lots :

Lot 1 : Terrassement-assainissement-voirie

Lot 2 : réseaux divers  
Lot 3 : espaces verts

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 04 décembre 2008. Elle a validé les candidatures et enregistré les offres. Les offres ont ensuite été analysées avec le concours du Maître d'œuvre selon les critères établis dans le règlement de consultation. La commission s'est réunie à nouveau le 18 décembre.

Après examen des offres, elle a procédé à leur classement. Monsieur le Maire en donne le résultat.

La commission d'appel d'offres a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Terrassement-assainissement-voirie	
Entreprise DURAND, 49220 Pruillé	119 654,50€ HT
Lot 2 : réseaux divers	
Entreprise CEGELEC, 72000 Le Mans	25 749,60€HT
Lot 3 : espaces verts	
Entreprise ONILLON, 72000 La Flèche	2 961,60€HT

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés correspondants.

### **2008.160 : budgets, décisions modificatives**

Le conseil municipal approuve la proposition de décision modificative suivante :

#### **Budget communal :**

##### Dépenses d'investissement :

Chapitre 0208, Médiathèque, article 21568	+ 3 000
Article 020, dépenses imprévues	- 3 000
Chapitre 0208, Médiathèque, article 2313	+ 3 000
Chapitre 0211 restaurant scolaire, article 2313	+ 6 000
Chapitre 0209, aménagement bord Sarthe, article 2312	- 9 000
Article 27638, autres immos financières	+ 13 500
Article 020, dépenses imprévues	- 13 500

##### Dépenses de fonctionnement

Chapitre 012, charges de personnel, article 6451	+ 2 000
Article 022, dépenses imprévues	- 2 000

### **2008.161 : questions diverses**

Le conseil municipal accepte d'étudier les questions suivantes :

#### **2008.161.1 : avenant au marché extension viabilisation ZA le Tertre**

Par délibération du 04 septembre 2008, le conseil municipal a retenu l'entreprise DURAND (49220 Pruillé) pour le marché « extension viabilisation ZA le Tertre ».

Or, depuis cette date, les normes des coffrets électricité ont changé, entraînant une modification du montant des marchés. L'avenant s'élève à 3 284,70€HT portant le marché de 59 886,50€HT à 63 171,20€HT.

Le conseil municipal approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

#### **2008.161.2 : comité consultatif « menus du restaurant scolaire »**

Il est composé de la manière suivante :

M. Claude RENOU, adjoint, Mme Véronique OGÉ, conseillère municipale ;  
1 représentant de la société de restauration et le cuisinier du restaurant scolaire ;  
Mmes SABLÉ Karine, BLANCHE Florence, CLÉMENT Nathalie ; Ms. LANCELEUR Arnaud, LINEY Pascal.

**2008.161.3 : demande de subvention**

La Maison familiale rurale de Verneil le Chétif accueille en seconde année de BEPA deux élèves domiciliés à Noyen. Elle organise une classe de neige et sollicite une subvention communale.

Le conseil municipal prend la décision suivante : Il ne participe pas au financement des projets pédagogiques pour les élèves au-delà du cycle élémentaire. Il rappelle que si des familles noyennaises se trouvent dans la difficulté pour financer ces projets, elles peuvent déposer une demande pour un traitement social de leur dossier.

**2008.161.4 : Animation « les Bouillonnantes »**

Le conseil municipal retient la proposition d'animation estivale dans le cadre des Bouillonnantes, pour un montant de 1 500€. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2009.

Prochaine réunion du conseil municipal le 29 janvier 2009

M. COUTANCEAU

M. MARTIN

Mme AUTRET

M MONTREUIL

Mme DENOUAL

M. MORICE

M. FONTAINE (absent)

Mme NAVEAU

M. FOURMOND

Mme OGE

Mme GAUTIER

M. PICARD

Mme GALATI

Mme PORCHER(absente)

Mme HAMON

M RENOU

M. JARRIE (absent)

M SAUDUBRAY

M. LANCELEUR